

Procédures marchés publics au 1^{er} janvier 2020 (directives 2014/23/UE et 2014/24/UE du 26 février 2014)

	Montant	Mise en concurrence	Publicité	Décision	Réception des offres*
Procédure adaptée	Moins de 25 000 € HT	Libre choix, sans mise en concurrence	Aucune publicité	Président ou son délégataire	Papier et électronique
	De 25 000 € HT à moins de 50 000 € HT	Entre les entreprises qui répondent à la publicité et les entreprises directement consultées	<ul style="list-style-type: none"> - Site Internet de la CCIRS - Revue spécialisée (éventuellement) 	Président ou son délégataire après négociations (avis possible de la Commission Technique Consultative)	idem
	De 50 000 € HT à moins de 90 000 € HT	Entre les entreprises qui répondent à l'avis et les entreprises directement consultées	<u>Obligatoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Journal d'annonces légales national ou - Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) ou - Avis d'appel public à la concurrence BOAMP <u>Facultatif :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Site Internet CCIRS - Revue spécialisée 	Président ou son délégataire après négociations et après avis de la Commission Technique Consultative (saisine obligatoire)	idem
	De 90 000 € HT à : 139 000 € HT (fournitures et services pouvoir adjudicateur) ou 428 000 € HT (fournitures et services entité adjudicatrice) ou 5 350 000 € HT (travaux)	Entre les seules entreprises ayant répondu à l'avis	<u>Obligatoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) - plus avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales national <u>Facultatif :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Site Internet CCIRS - Revue spécialisée 	Président ou son délégataire après négociations et après avis de la Commission Technique Consultative (saisine obligatoire)	idem

	Montant	Mise en concurrence	Publicité	Décision	Réception des offres*
Appel d' offre	Travaux > 5 350 000 € HT	- Appel d'offres - Marché négocié ...	- Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et - Avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE	Président après avis de la Commission Consultative des Marchés	idem
	Fournitures et services (pouvoir adjudicateur) > 139 000 € HT	- Appel d'offres - Dialogue compétitif - Procédure négociée avec publicité et mise en concurrence	- Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et - Avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE	Président après avis de la Commission Consultative des Marchés	idem
	Fournitures et services (entité adjudicatrice) > 428 000 € HT	- Appel d'offres - Marché négocié	- Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et - Avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE	Président après avis de la Commission Consultative des Marchés	idem

BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics / JOUE : Journal Officiel de l'Union Européenne

* Dans le cadre des Marchés Publics à Procédure Adaptée inférieurs à 90 000 € HT, le règlement de la consultation peut refuser la prise en compte d'offres reçues par voie électronique.
Dans le cadre des Appels d'Offres, le règlement de la consultation doit proposer aux candidats de répondre par voie électronique.